

CRTE BRETAGNE PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assemblée Générale du 28 novembre 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 28 novembre 2024 à 14h30 au Comité Régional de Tourisme Equestre de Bretagne.

Le quorum représentant le quart d'au moins des membres actifs ou le quart des voix ayant été atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRTE Bretagne pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée. L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2024,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2024,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2025,
- Point n° 4 – Questions diverses.

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRTE.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	197	445
Nombre de votants	36 (18,27%)	142 (31,91%)

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2024

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	35	99,22 %
Non	1	2,78 %
Vote blanc	0	

Vote n°2 – J’approuve les rapports financiers et quitus 2024

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	34	94,44 %
Non	2	5,56 %
Vote blanc	0	

Vote n°3 – J’approuve le budget prévisionnel 2025

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	35	97,22 %
Non	1	2,78 %
Vote blanc	0	

L’ensemble des résolutions soumises à l’Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Lorient, le 28 novembre 2024

Président du CRTE
Christian Boyer



Secrétaire Générale du CRTE
Sylvie Sigrist

